La Colombie-Britanique s’apprête à légaliser la vente de la cocaïne !

Compte Test - 2023-03-05 20:02:28 - Vu sur pharmacie.ma

Deux sociétés canadiennes viennent de décrocher l’autorisation du gouvernement fédéral de produire et de vendre de la cocaïne. Cette autorisation fait suite à l’entrée en vigueur, le 31 janvier dernier, d’une loi dépénalisant la possession et l’usage de certaines drogues dures. Selon la ministre fédérale de la Santé, Carolyn Bennett, désormais et pour une durée de trois ans, un individu qui a en sa possession 2,5 grammes ou moins de certaines substances illicites pour son usage personnel ne sera plus arrêté, inculpé et le produit illicite ne sera plus saisi. Les agents de police qui constatent les faits fourniront aux personnes concernées des informations sur les services de santé et les services sociaux disponibles. Les drogues dépénalisées sont : la cocaïne, la méthamphétamine, la MDMA (3,4-methylenedioxy-methamphetamine), l’héroïne, la morphine et le fentanyl, un opioïde extrêmement puissant très en vogue chez les toxicomanes canadiens et américains. À Vancouver, les autorités ont choisi de lutter contre ce fléau en autorisant deux entreprises, Adastra Labs et Sunshine Earth Labs, à posséder, à produire, à vendre et à distribuer en toute légalité la feuille de coca et la cocaïne dans toute la Colombie-Britannique. Cette province a suivi l’exemple du Portugal qui a dépénalisé la consommation des drogues dures depuis 2001 et l’État de l’Oregon qui a opté pour la même décision depuis 2020. Par une telle mesure, la Colombie-Britanique a préféré adopter une stratégie résolument sanitaire et non punitive pour espérer limiter la consommation des drogues dures, sachant que depuis 2016, près de 11.000 habitants de cette province ont succombé suite à une overdose. Cette décision ne fait cependant pas l'unanimité, le Premier ministre de la Colombie-Britannique, David Eby, s’est dit «étonné» par une telle décision. Il a également affirmé qu’il n’avait pas été consulté. «Cela ne fait pas partie de notre plan provincial», a indiqué ce dernier qui appréhende les conséquences de cette décision. Par ailleurs, le ministre fédéral de la Santé a indiqué que les deux sociétés autorisées ne pourront pas vendre directement de la cocaïne aux toxicomanes. La distribution passe obligatoirement par les hôpitaux et les pharmacies agréées.